

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Mines : quelle stratégie pour 2024 ?

G.R.M  
Libreville/Gabon

FACE aux députés de la Transition membres de la Commission des finances, du budget et de la comptabilité publique, le ministre des Mines a défendu, lundi dernier, les priorités de son département, conformément à la feuille de route des plus hautes autorités. Des priorités pour lesquelles Hervé-Patrick Opiangah a expliqué la nécessité d'une dotation de ressources adaptées au secteur minier, dans le cadre du budget 2024.

Dans ce sens, il a indiqué que la dotation globale (hors dépenses des personnels) allouée au ministère des Mines est de 959 millions 870 mille 702 FCFA en 2024 contre 914 millions 135 702 FCFA pour l'année finissante, soit une nette augmentation de 45 millions 735 mille FCFA. Ceci est dû en partie à la révision à la hausse des crédits de fonctionnement dédiés à la Brigade de contrôle des activités minières. Aussi a-t-il informé du lancement effectif, courant 2024, des activités de recherche, en vue de l'exploitation primaire

et alluvionnaire sur les permis de Mabaga, Baniaka et Konosoville de la Société équatoriale des mines (SEM). Ce qui justifie la mise à disposition de cette entité étatique d'une enveloppe de 100 millions de FCFA. Mais qu'en plus, bras séculier du ministère des Mines, la SEM prévoit une acquisition de 5 permis d'exploitation pour les sites de Mabié, Mikongo, Oveng, Koumba et Anveme.

La stratégie exposée par Hervé-Patrick Opiangah vise à améliorer la contribution du secteur minier au produit intérieur brut (PIB) du pays. C'est pourquoi, en matière de production, il a indiqué que " pour le permis Koumba, il sera question d'améliorer le suivi de la production de l'alluvionnaire par le renforcement des contrats des activités des partenaires de la SEM, l'optimisation de la production par de nouveaux procédés de récupération de loi et la réduction progressive des contrats d'assistance technique en augmentant la capacité de production en propre."

Par ailleurs, l'exploitation de la carrière sur le permis de Mebong va se poursuivre.



Le ministre des Mines, Hervé Patrick Opiangah, ici à l'Assemblée nationale.

De plus, le Gabon entend honorer ses engagements internationaux. C'est pourquoi, pour l'année prochaine, on note le financement, à hauteur de 6 millions de FCFA, de la prise en charge de la cotisation internationale de l'Association des pays

africains producteurs de diamants (ADPA), et 195 millions 735 mille FCFA de dons à l'École des mines et de la métallurgie de Moanda.

Le Centre permanent du Processus de Kimberley n'est pas en reste. Le projet de budget pour

le ministère lui prévoit en effet un montant de 21 millions 63 mille FCFA.

Le ministre des Mines a rassuré les parlementaires que cette dotation budgétaire vise à atteindre des objectifs stratégiques pour les deux prochaines années.

## Cnac : réformes et budget 2024 validés

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

Le ministre des Comptes publics, Charles Mba, a présidé mardi dernier à son ministère la 3e assemblée plénière du Conseil national de la comptabilité (Cnac). Un organe qui a pour mission d'être une autorité de référence en matière de comptabilité au Gabon. Dix points étaient inscrits à l'ordre du jour, partant de la restructuration de l'outil à l'adoption du budget de l'exercice 2024, qui passe de 80 à 500 millions de francs. " Nous sommes ravis de voir que tous les dix points qui ont été présentés lors de cette assemblée plénière ont été adoptés. Nous allons donc regarder pour 2024 l'examen du compte général de l'État, mettre en place une nouvelle procédure de saisine du Cnac, vérifier toutes les instructions comptables émises par la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, pour voir si elles sont conformes aux normes comptables ", a expliqué le secrétaire permanent du Cnac, Henri-André Oguamba. Avant de poursuivre : " Nous



Le secrétaire permanent du Cnac, Henri-André Oguamba, au sortir de l'assemblée plénière.

allons organiser une formation à l'endroit de tous les comptables publics en relation avec la Cour des comptes, pour que ces comptables publics s'assurent du respect des normes comptables. Et on va étendre ces formations à d'autres opérateurs. Le Cnac est un organe de régulation, de normalisation et de consultation aussi bien pour le secteur public que le secteur privé. Désormais nous pouvons aller faire des contrôles au niveau des entreprises privées pour s'assurer du respect des normes comptables et des ratios."

Pour le ministre des Comptes publics, le Gabon a besoin d'une autorité de référence en matière

de comptabilité, car il s'agit de donner une information économique, comptable et financière qui soit de qualité.

" Elle permettra une meilleure connaissance de la santé financière de notre pays. Elle permettra que nos partenaires techniques, financiers apprécient mieux l'état de notre pays et décident en toute connaissance de cause de nous accompagner fermement. La mise en place du Cnac est aussi la volonté de participer à l'amélioration du climat des affaires. Parce que les affaires demandent des bons chiffres, des chiffres vrais, des chiffres sincères ", a expliqué Charles Mba.

### Le clin d'œil de Lybek

